

Niort, le 21 novembre 2003

Service Départemental d'Incendie et de Secours
Des Deux-Sèvres
100, rue de la Gare
BP 19
79180 CHAURAY

A l'attention de M. le Lieutenant Colonel Y. Trepos

GPG/AL

Monsieur le Directeur Départemental,

J'ai bien reçu votre courrier concernant le projet de loi relatif aux services publics des télécommunications et France Télécom.

J'ai été sensible aux difficultés que pourraient rencontrer le service départemental d'incendie et de secours suite à la mise en place de la directive européenne du 23 juillet 2003 et relative aux services universels.

C'est la raison pour laquelle, le groupe socialiste et moi-même avons déposé un amendement qui, s'il est adopté, va dans le sens de votre souhait.

J'espère que le gouvernement et la majorité actuelle de l'Assemblée Nationale ne manqueront pas de saisir son importance et ainsi de l'approuver.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de mes salutations respectueuses.

Geneviève P-Gaillard